

Nom : **Dubert**  
 Prénoms : *Séance, Emilian, Raphaël* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **581**  
 Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL**  
 Né le *12* *Septembre* 1884 à *Orléans* canton  
 du *dit* département du *Loiret*, résidant  
 à *Orléans* canton du *dit* département  
 du *Loiret*, profession de *Jardinier*  
 fils de *Adolphe Emilian* et de *Eugène Robin*, domiciliés  
 à *Orléans, 115 R. de St-Martin* canton du *dit*, département du *Loiret*  
 N° *11* de tirage dans le canton d' *Orléans Sud*

**SIGNALEMENT**  
 Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*,  
 yeux *châtain*, front *ordinaire*,  
 nez *moque*, bouche *petite*,  
 menton *roud*, visage *oval*.  
 Taille : 1 m. *58* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
*Bon*  
 Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal ( *1* portion )

Degré d'instruction : générale (1) *3*  
 militaire (2)

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Admis au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le 10 Octobre 1905 N° 3722*  
*Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 3 Octobre 1906 - Envoyé dans*  
*la disponibilité le 28 Septembre 1907 - A reçu un*  
*certificat de bonne conduite -*  
*Parti à cause la jette 2 mai 1908 à Jeanne BAYER*  
*consultable Beaumais Repte 3E 188/26*  
 Passé dans la \_\_\_\_\_ de l'armée active le \_\_\_\_\_

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. *160<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Infanterie d'Orléans*  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**  
*Rappelé à l'activité le 2 Août 1914 (Mobilisation Gie) Orné au*  
*corps le 3 août 1914. Précédé le 13 oct. 1915 à Lyon.*  
*Orné de décor de Savite ville du même jour.*  
*Recevé à Lyon le 15 octobre 1915*  
*Campagne contre l'Allemagne du 4 août 1914 au 18*  
*Octobre 1915.*  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans *160<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
 du *30 AOUT* au *21 SEPT 1910*  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans *160<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
 du *15* au *31 MAI 1913*  
 Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
<i>12 2 1908</i>	<i>Orléans</i>	<i>Orléans</i>
<i>13 oct 1910</i>	<i>St Julien</i>	<i>Orléans</i>

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**  
 A accompli une période d'exercices dans \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_  
 Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET**  
*27.63.16*

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1908</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1918</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1924</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1930</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé par drapou.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Carnet - Registre matricule - 3-80-1903.